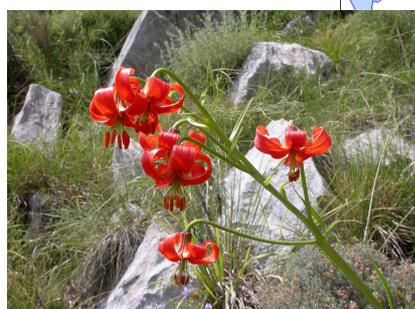
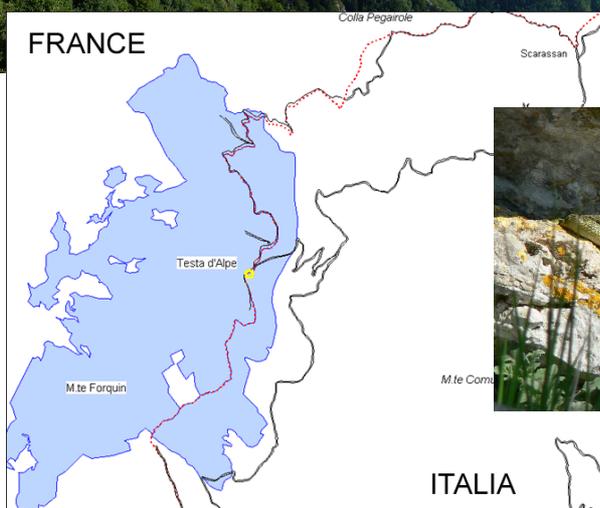


"Un écrin franco-italien" pour la préservation de milieux remarquables

Présentation des résultats du projet Alcotra : création de la réserve transfrontalière de Tête d'Alpe



*Mercredi 10 novembre 2010, 10H à 12H
Commune de Rochetta Nervina - Italie*



Les forestiers français et italiens mènent un projet de coopération original visant à créer une réserve biologique transfrontalière. En effet, la forêt de Tête d'Alpe et celle de Testa d'Alpe sont contiguës de part et d'autre de la frontière et disposent d'enjeux importants en terme de biodiversité. Un travail conjoint des gestionnaires permet d'identifier les actions à mener. Le projet interreg, soutenu par l'Europe, a débuté fin 2008 et se déroule sur 2 ans. Afin de faire un premier bilan, une cérémonie officielle de clôture du projet est programmée le 10 novembre entre 10 et 12H à Rochetta-Nervina.

Deux forêts en évidente relation :

Coté français : la forêt domaniale de Tête d'Alpe (658 ha) se situe à l'extrême est du département des Alpes Maritimes, dans le périmètre Natura 2000 "Breil-sur-Roya" identifié pour sa richesse en chiroptères. Le village le plus proche est Breil-sur-Roya. L'altitude varie de 480 m au lieu dit « La Lavina », à 1611 m au lieu dit « l'Arpette ». Le dmat est de type pseudo-méditerranéen atténué prenant un caractère montagnard avec l'altitude.

Coté italien : la forêt domaniale de Testa d'Alpe (139 ha) est gérée par le Corpo Forestale dello Stato, propriété de la Région Liguria. Elle fait également partie d'un site Natura 2000. Pour autant, très peu d'inventaires écologiques ont été réalisés sur cette zone et les données scientifiques sont rares.

Ces forêts renferment des formations forestières originales et rares (sapinière d'influence ligure, bois d'*Ostrya carpinifolia*, peuplements sub-naturels d'*Abies alba*). Plusieurs espèces protégées ont été identifiées (ex : *Anemone trifolia*, *Gentiana ligustica*) ou sont suspectées. La complémentarité de ces deux forêts est évidente, tant au niveau géographique qu'écologique. La frontière est constituée d'une ancienne route stratégique qui permet aujourd'hui de desservir les deux massifs.

Un projet européen pour les relier :

- ⇒ mutualiser les connaissances, les méthodologies et les compétences en vue d'optimiser les modes de gestion. Plus qu'un partenariat ou une simple coopération ponctuels, c'est une véritable co-gestion qui a été recherchée.
- ⇒ créer un plan de gestion unique et un statut spécifique compatible avec les dispositions juridiques des deux pays. A partir des données recueillies conjointement, définition d'une stratégie et d'un plan d'actions communs aux deux gestionnaires pour gérer durablement les ressources naturelles du site
- ⇒ compléter le réseau cohérent d'aires protégées en cours de développement : 14 réserves intégrales ont été créées dans l'arc alpin en France, mais aucune pour l'instant dans les Alpes du Sud.
- ⇒ développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement grâce à des supports conçus à cet effet (internet, panneaux d'entrée de site, plaquette de présentation du projet).

A ce stade, Italiens et Français formalisent les plans de gestion de chacune des deux parties. Les échanges sont appelés à perdurer, tant pour officialiser la réserve que pour la faire vivre, à travers les actions de gestion qui y seront menées en partenariat.

Vos contacts pour plus de renseignements :

Office National des Forêts :
Samuel Lardeux : 06 18 62 39 77 - samuel.lardeux@onf.fr

Province de Imperia :
Sonia Zanella : sonia.zanella@provincia.imperia.it